



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BURY

60250

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

CANTON DE MOUY

Téléphone : 03 44 56 52 54

Fax : 03 44 26 02 02

N° 2022-084

ARRETE PORTANT PERMISSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

David BELVAL, Maire de la Commune de Bury,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2213-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande reçue en date du 19 juillet 2022, des établissements **Top Transport Déménagement**, sis à **LE THILLAY (95500), 5 rue Maurice Bertaux** pour le compte de **Monsieur Merlent GUILLAUME**, tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public, à l'occasion des circonstances suivantes :

- Stationnement d'un camion de déménagement au 163 rue Danton Bury (60250) avec empiètement sur chaussée.

Considérant l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les établissements **Top Transport déménagement** sont autorisés à stationner un camion de déménagement avec un empiètement sur voirie au **163 rue Danton, le lundi 15 août 2022 de 09h00 à 15h00**, afin de permettre le stationnement d'un véhicule de déménagement.

Article 2 : Le camion de déménagement devra être stationner dans l'allée principal du domicile de Monsieur MERLENT Guillaume afin d'empiéter le moins possible sur la voie publique. Les établissements **Top transport déménagement** s'engage à faire déplacer le camion en cas de nécessité pour la circulation de tous véhicules de secours et d'assistance aux biens et aux personnes. La signalisation réglementaire sera mise en place par l'organisateur.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de MOUY,
- Centre de Secours de MOUY,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Mesdames et Messieurs les riverains,
- Monsieur MERLENT Guillaume,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BURY, le 21 juillet 2022

L'adjoint délégué
Réginald THEROUDE

